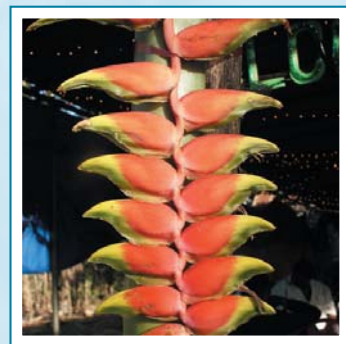
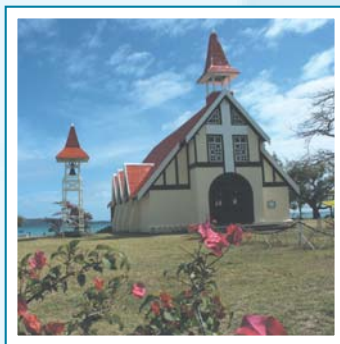


# Un mariage par comme les autres...



## Quoi de plus romantique, de plus exceptionnel que de se marier à l'île Maurice

**Q**ue vous soyez seuls ou accompagnés de votre famille, vivez un mariage de rêve, les pieds dans l'eau, dans une de nos villas à votre choix.

Dîtes OUI à votre futur époux (se) sous le soleil Mauricien, au bord d'une plage de sable blanc, sous les filaos, ou en contemplant un magnifique couché de soleil.

VillaTropic se charge de toute l'organisation de votre mariage et s'occupe des démarches administratives nécessaires avant votre arrivée. Un chauffeur guide de l'agence ainsi qu'une hôtesse spécialisée, vous assisteront afin que ce grand jour soit une parfaite réussite !

## En vue du mariage civil

Pour chacun des époux, il est impératif de nous faire parvenir les documents ci-dessous en trois exemplaires, au minimum 90 jours avant la date du mariage, par courrier recommandé, certifiés authentiques et rédigés en français ou en anglais. Vous devrez également être en possession d'un autre exemplaire lors de votre venue à Maurice, ainsi que votre carte d'Identité Nationale Française

- 1 - **Renseignements relatifs à chacun des époux** : remplir le document ci-joint.
- 2 - **Renseignements communs aux futurs époux** : remplir le document ci-joint.
- 3 - **actes de naissance (copie intégrale)** : de chacun des futurs époux (idéalement fournir des certificats de naissance internationaux).
- 4 - **Justificatifs de nationalité française** : copie recto/verso des cartes nationales d'identité française en cours de validité. Les originaux devront également être en votre possession à Maurice.
- 5 - **Justificatifs de l'identité** : au moyen de la photocopie de la page d'identité des passeports
- 6 - **Justificatif de domicile** : facture d'électricité, eau ou téléphone.
- 7 - **Justificatif de changement de nom**, si tel est le cas.
- 8 - **Jugement de divorce ou justificatif de veuvage et livret(s) de famille** si l'un des futurs époux est (sont) divorcée(s) ou veuf(ve).
- 9 - Une **lettre de chacun des deux époux**, attestant leur volonté de se marier à l'île Maurice, à la date

choisie (modèle ci-joint).

- 10 - Si la **future épouse est divorcée ou veuve**, elle n'aura pas l'autorisation de se remarier moins de 300 jours après l'obtention du divorce ou le décès de son ex-mari, toutefois un mariage est possible sur présentation d'un certificat médical attestant qu'elle n'est pas enceinte. Ce certificat peut être obtenu localement. Si le résultat s'avère positif, le mariage ne pourra en aucun cas avoir lieu.

Dès la réception de ces documents, nous nous rendrons à Port Louis, au Bureau de l'Etat Civil, auprès des autorités officielles pour nous assurer que tout votre dossier est bien complet et en règle.

A votre arrivée à Maurice, nous vous conduirons à la Cour Suprême de Port Louis afin que vous juriez l'affidavit, certifiant que vous avez bien le droit de vous marier. Ensuite, pour la publication des bans, nous vous emmènerons au Bureau d'Etat Civil de la localité où vous séjournerez et le mariage civil pourra alors être célébré dans un délai de 24 h suivant cette formalité.

Pour la cérémonie de mariage, l'officier de l'état civil se rendra à l'endroit que vous aurez choisi : votre villa, un restaurant ou même la plage. Nous pourrions également vous servir de témoins.

Après la cérémonie, nous vous accompagnerons au bureau du Premier ministre et à l'Ambassade de France afin de valider les certificats de mariage. Vous serez alors effectivement mariés.

### Notre prestation à 560€

Ce tarif comprend :

- Le montant de l'affidavit
- La déclaration sous serment
- La publication des bans
- Les frais de dossier et coûts administratifs.
- Les déplacements des futurs époux en voiture avec chauffeur pour toutes les formalités liées au mariage.
- L'Apostille.
- L'enregistrement auprès de votre Ambassade.

En option :

- Photographe pour assurer le reportage photos de la cérémonie
- Bouquet de la mariée et décoration florale
- Maquillage et coiffure mariée
- Repas spécial mariage à la villa (menus ci-dessous)
- animateur, chanteur, ambiance musicale

.....

Pour toute autre demande, nous consulter.

Renseignements  
et réservations

www.villatropic.com  
info@villatropic.com  
+33 (0)170 247 990



VillaTropic Ltd - 6th Floor, Newton Tower - Sir William Newton Street - Port-Louis - MAURITIUS  
Île Maurice - Tél. +230 727 2879 • Fax +230 720 4046  
France - Tél. +33 (0)146 946 214 • Fax +33 (0)170 247 990  
info@villatropic.com • www.villatropic.com



# Menus proposés

Faites votre choix parmi nos propositions (choix unique pour l'ensemble des convives)

## Menu à 49€

Cocktail (punch) & amuses bouche

\*\*\*\*\*

Gratin de crabe  
ou  
palmiste braisé et camaron  
ou  
cocktail de crevettes, palmiste et ananas

\*\*\*\*

Pintade à l'estragon  
ou  
poisson gingembre (aigre doux)  
ou  
canard à l'orange  
ou  
poisson entier

\*\*\*

Gâteau  
ou  
salade de fruits de saison

Eau Minérale, Vin, Café

## Menu à 67€

Cocktail (punch) & amuses bouche

\*\*\*\*\*

Gratin de crabe  
ou  
palmiste braisé et camaron  
ou  
cocktail de crevettes, palmiste et ananas

\*\*\*\*

Langouste grillée, beurre d'ail et beurre citronné

\*\*\*

Gâteau  
ou  
salade de fruits de saison

Eau Minérale, Vin, Café



Renseignements  
et réservations

www.villatropic.com  
info@villatropic.com  
+33 (0)170 247 990



VillaTropic Ltd - 6th Floor, Newton Tower - Sir William Newton Street - Port-Louis - MAURITIUS  
Île Maurice - Tél. +230 727 2879 • Fax +230 720 4046  
France - Tél. +33 (0)146 946 214 • Fax +33 (0)170 247 990  
info@villatropic.com • www.villatropic.com